

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

IB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation au Moyen-Orient et dans les pays d'Afrique du Nord (continuation de l'échange de vues du 7 mars 2011)
2. Vers 9:45 heures
Suivi parlementaire de la PESD
- Adoption d'un avis sur la proposition de la présidence belge de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne
3. 6218 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la circulation des personnes et l'immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection
- Désignation d'un rapporteur
4. Dossiers européens : adoption du tableau des documents transmis par les institutions européennes entre le 5 et le 11 mars 2011
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Felix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, membres de la commission

M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Felix Braz, M. Ben Fayot, membres de la délégation auprès de la COSAC

M. Fernand Boden, Mme Anne Brasseur, M. Norbert Hauptert, membres de la délégation auprès de l'Assemblée de l'UEO

M. Georges Bach, M. Charles Goerens, membres du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Excusé : M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

1. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation au Moyen-Orient et dans les pays d'Afrique du Nord (continuation de l'échange de vues du 7 mars 2011)

Situation au Japon

Le 11 mars 2011, le Japon est devenu victime d'un fort séisme, suivi d'un tsunami, d'une éruption volcanique et d'incidents nucléaires. L'Ambassade a réussi à contacter tous les ressortissants luxembourgeois par courriel, alors que les téléphones fixes étaient coupés.

Départ des habitants

Le problème nucléaire a pris une nouvelle ampleur au fil des heures et crée des incertitudes.

Le manque de coordination sur place est manifeste et les déplacements deviennent de plus en plus difficiles. Des coupures d'électricité ont été décidées à Tokyo et les métros ne fonctionnent pas. Les autorités allemandes et françaises conseillent à leurs ressortissants de quitter Tokyo. Par ailleurs, plus de la moitié des ressortissants luxembourgeois ont d'ores et déjà gagné le Sud où la situation est calme.

Au courant des prochaines heures la question pourrait se poser de savoir s'il y a lieu de recommander aux Luxembourgeois établis au Japon de quitter le territoire. Cette phase n'est pas encore d'actualité, mais peut venir. Il s'agira bien sûr d'une recommandation et non pas d'une obligation. L'Ambassade restera ouverte tant que des Luxembourgeois restent au Japon, le cas échéant en-dehors de Tokyo.

Abandon de l'énergie nucléaire

La discussion sur l'énergie nucléaire sera sans nul doute relancée en Europe. Le message de Tchernobyl est oublié, malgré le fait qu'il n'y ait guère de garanties techniques. Certains spécialistes rendent attentifs au fait que même pour un séisme de magnitude 5 ou 6, les générateurs et les systèmes de refroidissement pourraient tomber en panne. Il est critiqué au Japon que le refroidissement par le biais de l'eau de mer n'ait pas été commencé dès l'apparition des problèmes. Le risque de contamination est réel.

Le Luxembourg a proposé de l'aide, mais le Japon semble réticent au vu des risques de contamination. A relever que l'aide européenne sera coordonnée pour permettre des synergies.

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat :

- Il n'est actuellement pas indispensable de quitter l'île pour échapper aux contaminations. Une partie de la population de Tokyo s'est déjà réfugiée au Sud et

les écoles sont fermées. La question des moyens de transport pour quitter le Japon se poserait certes si les compagnies aériennes européennes et américaines ne desservaient plus le Japon.

- La situation est empirée par les séismes successifs et elle évolue d'heure en heure.
- Le Luxembourg est prêt à aider activement sur le terrain. Au niveau européen une réunion des Ministres de l'Energie a lieu le 15 mars. Le commissaire Barnier avait déjà présenté un document sur l'intervention lors de crises et des discussions avaient aussi eu lieu sous présidence luxembourgeoise en 2005 après le tsunami.
- La sécurité des centrales nucléaires sera discutée au niveau européen. Fait est que certaines centrales sont construites dans des zones d'activités sismiques, comme Fessenheim en Alsace.
- Plusieurs techniciens sont victimes de contaminations. Le Gouvernement japonais est prudent et mise sur le fait que la situation serait maîtrisable. Or, il existe un véritable risque que le danger est sous-estimé. Les ambassades allemande et française notamment sont entourées de spécialistes capables d'évaluer la situation. Les recommandations de quitter Tokyo proviennent d'ailleurs des deux pays et le Luxembourg suit leurs recommandations. Le Gouvernement allemand semble subir de fortes pressions de la part de grandes entreprises qui ne veulent pas exposer leur personnel à des risques inutiles.
- Le manque de transparence du Gouvernement japonais au niveau de la communication des informations est relevé. Ainsi, l'entreprise qui exploite la centrale concernée est en fait connue pour vouloir cacher les problèmes.

Conseil européen

L'Irlande refuse d'augmenter son taux d'imposition des sociétés, qui est actuellement fixé à 12,5 %, une condition pourtant exigée par la France et l'Allemagne. L'intransigeance irlandaise explique qu'aucune réduction ne lui a été accordée pour le taux d'intérêt fixé pour les prêts accordés. En revanche, le taux d'intérêt a été baissé d'un pourcent pour la Grèce, un geste qui va dans la bonne direction. Les efforts portugais ont par ailleurs été salués, bien que l'opposition se soit tournée contre le Gouvernement minoritaire et que des manifestations aient été organisées. La situation portugaise n'est actuellement pas stable.

Des progrès ont été réalisés à propos du Mécanisme européen de stabilité, qui se chiffrera à 500 milliards d'euros.

Libye

Il existe des nuances fondamentales entre la France et l'Allemagne à propos de la zone d'exclusion aérienne (« no-fly-zone »). L'Union européenne a quatre représentants au Conseil de Sécurité de l'ONU, outre le Portugal et l'Allemagne. Il est indispensable que l'Union ait une position commune.

Un mandat du Conseil de Sécurité est indispensable. La Ligue arabe estime que la zone d'exclusion aérienne peut être imposée en recourant à des moyens techniques, comme le brouillage des radars. Les avis divergent toutefois sur ce point au niveau de l'Union européenne. De surcroît, la position de la Ligue arabe pourra être difficilement ignorée par la Russie et la Chine.

Il ressort du débat que :

- Un membre estime que la décision d'une zone d'exclusion aérienne est venue trop tard. M. le Ministre répond que Kadhafi a repris du terrain par des mouvements terrestres plutôt que suite à des mouvements aériens.
- Un membre aimerait connaître la position luxembourgeoise sur la reconnaissance de l'opposition libyenne par la France. Une autre question est de connaître la position luxembourgeoise sur l'idée de terminer les livraisons d'armes, mais d'en livrer aux opposants.

M. le Ministre répond que ce sont des Etats qui sont reconnus et non pas un Gouvernement ou l'opposition. Fait est qu'aucun pays de l'Union européenne n'a encore reconnu l'opposition. Il semblerait par ailleurs que les Touaregs joueraient un rôle clé en Libye. D'aucuns estiment que Kadhafi renoncerait à son poste sous condition que le Conseil de la révolution désigne son successeur, à savoir son fils. De plus, la reconnaissance d'un régime ne peut être faite que par la population concernée.

- Une intervention militaire sans mandat onusien causerait de profondes blessures au sein de la population, mais d'un autre côté, l'on ne saurait être indifférent au fait que des innocents soient massacrés. M. le Ministre salue la position de la Ligue arabe et estime qu'il serait opportun que les pays du monde arabe participent à l'exécution d'un éventuel mandat onusien.
- Un député européen informe sur des entrevues au Parlement européen avec des représentants de l'opposition, qui ont fait une excellente impression.

2. Suivi parlementaire de la PESD

Lors de la réunion du 7 mars 2011, la commission a décidé de répondre à la proposition belge. La secrétaire a été chargée de préparer un projet de courrier, qui retient aussi l'idée d'une représentation appropriée des délégations dont les pays ne sont pas membres de l'Union européenne. Les points suivants ont été relevés au cours de la discussion :

- Plusieurs membres retiennent que le projet de courrier reflète fidèlement les discussions menées lors de la réunion du 7 mars 2011. Une certaine confusion pourrait néanmoins venir du fait de savoir si les réunions ont lieu dans le cadre de la COSAC ou si un mécanisme similaire à la COSAC devrait être mis en place.
- La composition de la délégation de la COSAC peut varier si la défense est à l'ordre du jour, mais le Luxembourg n'aurait pas de problèmes avec un tel arrangement. Il s'agirait donc d'une composition à géométrie variable.
- Un membre privilégierait des réunions séparées pour le volet PESD plutôt que des réunions qui suivent les réunions ordinaires de la COSAC.
- Concernant la composition de la délégation du Parlement européen, un membre voudrait supprimer les termes « certes » et « légèrement », mais la majorité des membres souhaitent maintenir la formulation du projet de courrier. Un membre pense toutefois que la concession serait déjà trop importante.
- Il est proposé de dire d'emblée au point 2 du courrier que la COSAC doit être adaptée, quitte à détailler ce point à un autre endroit du courrier. Un membre craint qu'une telle précision entraîne une discussion générale sur la taille des délégations.

- L'UEO cesse certes ses travaux, mais il sera difficile de se mettre d'accord sur un mécanisme pour prendre la relève. Il est regretté que la qualité des rapports de l'Assemblée de l'UEO soit perdue. Le secrétariat de la COSAC devrait se voir adjoindre des spécialistes de la défense.
- Le Parlement allemand plaiderait pour une réforme de la COSAC. Nombre de Parlements nationaux seraient d'ailleurs consternés par l'attitude du Parlement européen.
- Si les résolutions de la COSAC ne lient certes pas les Parlements nationaux, il n'en reste pas moins que des textes adoptés majoritairement donnent un message politique.

Il est retenu de modifier le projet de courrier au point 2 en ajoutant les termes « adaptée comme indiqué ci-dessous ».

3. 6218 **Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la circulation des personnes et l'immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection**

Mme Lydie Err est désignée comme rapportrice du projet de loi. L'avis du Conseil d'Etat est disponible.

4. **Dossiers européens : adoption du tableau des documents transmis par les institutions européennes entre le 5 et le 11 mars 2011**

Les documents en relation avec un dossier complexe comme p.ex. la Stratégie Europe 2020, devraient être classés tous de la même manière pour permettre à la commission saisie d'assurer un suivi approprié, quitte à ce qu'elle puisse décider qu'un document déterminé n'est pas suffisamment intéressant pour procéder à une analyse approfondie.

Approbation du tableau

Le tableau est approuvé avec les modifications suivantes : les documents COM (2011) 109 et COM (2011) 112 sont renvoyés à la fois à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire et à la Commission du Développement durable.

Désignation de rapporteurs

- M. Marc Angel est désigné comme rapporteur du document COM (2011) 118.
- Mme Martine Mergen est désignée comme rapportrice du document COM (2011) 200.

5. **Divers**

Les prochaines réunions ont lieu aux dates suivantes :

- 14 mars 2011 (14:30) : échange de vues avec M. Markus Löning, représentant spécial du Auswärtiges Amt pour les droits de l'homme
- 17 mars 2011 : échange de vues avec la Ministre de la Coopération (projet de loi 6261, document de l'ASTM sur les APE, Livre vert sur la coopération)
- 21 mars 2011 : entrevue avec Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne, à la Maison de l'Europe

- 23 mars 2011 : visite d'une délégation parlementaire de Suède
- 24 mars 2011 : visite du Centre militaire de Diekirch (équipement de l'armée)
- 28 mars 2011 : réunion jointe avec la Commission de la Culture (suivi des accords culturels)

Luxembourg, le 8 avril 2011

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président,
Ben Fayot